

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FÉVRIER 2022.

L'an deux mil vingt deux, le premier février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Edeline, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Frédéric THOMASSE, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF, conseillers.

Etaient absents et représentés : Mme Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, Mme Céline MATHELIER a donné pouvoir à M. Frédéric THOMASSE, M. Jean Marie MAHIEU a donné pouvoir à M. Sébastien KOSLOFF.

Etait absent et excusé : M. Nicolas LEFRANC.

Date de convocation : 27 janvier 2022 **Date d'affichage** : 11 février 2022
Nbre de conseillers en exercice : 15 **Nbre de présents** : 11 **Nbre de votants** : 14
Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022.

L'équipe municipale adopte à l'unanimité le compte rendu et les délibérations de la séance du 11 JANVIER 2022.

2. DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DU LABEL PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION EN NORMANDIE

Délibération N° 20220201 – 01

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Cahagnes a été reconstruite après la seconde guerre mondiale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que La région Normandie a créé le label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » qui vise à renforcer l'attractivité des communes en mettant en valeur à la fois l'intérêt historique et architectural de ce patrimoine, son potentiel culturel et touristique, et sa place dans l'aménagement du territoire et dans le cadre de vie des habitants.

Cette démarche pourrait constituer un atout pour notre commune auprès du public.

Monsieur le Maire présente et propose le dépôt du dossier de candidature de la commune de Cahagnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention », **décide** :

→ **d'approuver l'adhésion au Label** « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » ;

→ **de valider** le dépôt du dossier de candidature,

→ **de mandater** Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

3. TARIFS PRÉFÉRENTIELS DE LOCATIONS DES SALLES ET DU CENTRE D'ACCUEIL AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 20220201 - 02

Vu la délibération N° 20161104-01 ;

Vu la délibération N° 20181207-03 ;

Vu la délibération N° 20220111-08 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été évoqué lors de la précédente réunion de conseil, en questions diverses, un éventuel tarif préférentiel de location des salles et du centre d'accueil, pour les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre le débat. Il est souligné que les membres du conseil municipal bénéficient déjà du tarif « habitants de la commune ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 0 voix « *pour* », 10 voix « *contre* », et 4 « *abstention* », **décide** :

→ **de ne pas créer** de tarif préférentiel de location des salles et du centre d'accueil pour les membres du conseil municipal ;

→ **de mandater** Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes les pièces s'y rapportant.

4. GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR RÉNOVATION COULOIR ET SANITAIRE MATERNELLE

Des travaux sont à réaliser côté couloir maternelle et garderie ainsi que la réfection complète des sanitaires (passoire thermique).

En raison du montant des travaux, une publication d'appel d'offre est à prévoir.

5. CIMETIÈRE : EMPLACEMENT NOUVEAUX COLUMBARIUMS ET MARGUERITE

La marguerite sera disposée sur la bande en herbe à côté des existantes.

Un columbarium (modèle cintré) sera placé après le jardin du souvenir, à l'angle, et l'autre en face dans la continuité.

6. QUESTIONS DIVERSES

✧ Pêche au plan d'eau : lundi 24 janvier, Mme Céline MATHELIER et le Maire ont rencontré M. DONADIO, Président des « Pêcheurs de la Drôme » et son trésorier. Il en est ressorti un souhait de travailler en partenariat avec les jeunes de Cahagnes et les seniors, pour préserver la qualité de l'eau et veiller à la bonne gestion de l'environnement.

Une convention pourrait être établie avec cette société de pêche afin d'organiser des journées thématiques : environnement, ateliers techniques de pêche, biodiversité, concours de pêche (mise à disposition des étangs avec gestion de lâchers de poissons à leur charge) ... Ainsi deux concours de pêche pourraient être organisés par leur société de pêche.

✧ Devenir de la Vallée de Craham :

Quelques points restent à éclaircir pour l'accès au local technique : porte avec digicode ou clé ? installation de prises ou spots sur la toiture pour éclairer le terrain de pétanque ?

L'option du digicode semble la plus pratique : demander un devis pour estimer le coût non prévu.

L'installation de prises pour éclairage indépendant par les utilisateurs évitera les vols.

La possibilité d'installer des sanitaires automatiques à la place des anciens WC, sur le même modèle qu'à Caumont (coût : 30 000€) pourra être étudiée ultérieurement.

Le chalet reste pour l'instant sur une configuration en libre-accès pour diversifier les éventuelles animations (idée de location pour les vins d'honneur).

Un contrat avec un food-truck permettrait de garantir un engagement minimum et de pouvoir communiquer en amont sur les services à disposition pour les futurs camping-caristes notamment.

ID environnement, a été sollicité pour établir un devis pour une aire de jeux pour les enfants (1 pyramide, 1 toboggan, balançoires) qui pourrait être située dans le prolongement de la terrasse du chalet, à la vue des parents (espace clôturé aux normes).

Restera à aménager la partie vivier pour le poisson et la défense incendie.

Partie camping : une aire de camping-car avec gestion automatisée est toujours en réflexion pour coupler avec un accueil cyclistes (voir subventions possibles, Cf. Loi Orientation Mobilité) et randonneurs. Mme Anaïs GOSSET de la CCI doit revenir vers nous sur ces questions.

Quelle gestion du bloc sanitaire ? Quid de la capacité de la station d'épuration prévue par M. TASSE estimée pour un seul accueil camping-car. Il est suggéré un système évolutif. Une étude de sol est programmée.

L'entreprise Aire Services à Bretteville sur Odon a été approchée. Ce n'est pas le modèle souhaité pour notre commune qui veut privilégier les espaces naturels (enrobés à Bretteville Sur Odon). Que ce soit Camping-car Park ou Aire services, leur commission est de 30% du chiffre d'affaires.

Parcours de randonnée et parcours santé : les copeaux de bois prévus doivent être analysés avant leur pose. Les panneaux sont en dernière relecture et pourront être présentés lors du prochain conseil.

Prévoir un temps inaugural.

✧ Toilettes publiques du bourg : actuellement composées d'urinoirs, fonctionnels, et de 2 WC turcs, il est proposé de transformer un WC turc par une cuvette et de mettre de la faïence. En attente de rendez-vous pour établissement de devis (dalle + carrelage).

Il est proposé de prévoir un éclairage LED avec détecteur de présence pour éviter tout gaspillage.

✧ Budget/investissements : les caniveaux sont sales et la balayeuse actuelle n'est pas fonctionnelle. Il est proposé de profiter du plan Eco-Phyto pour acheter une nouvelle balayeuse (prix 11 000€ TTC et reprise de l'ancienne pour 2 400€)

✧ PLUi ouest : PBI nous demande de répondre avant le 18 février sur l'étoilage des bâtiments à vocation touristique et / ou d'hébergement hôtelier. Un bâtiment qui n'est pas étoilé, ne peut pas changer de destination. Les règles d'urbanisme sont complexes et peu d'habitants

COMMUNE DE CAHAGNES
- 14240 -

se sont souciés de ce sujet lors des réunions publiques. La carte qui répertorie ces « étoiles » est affichée au secrétariat.

✧ Ateliers et bus CREA : la salle Edeline va être prise 6 mardis de 18h à 20h pour les ateliers arts plastiques et tout ne sera pas rangé à temps pour les conseils municipaux de mars et avril. Ceux-ci pourront-ils avoir lieu à la mairie ou dans une autre salle ?

Le bus qui diffusera les spectacles sera à Cahagnes le 19 mars prochain de 10h à 12h30. 8 à 10 personnes avec enfants par séance, pourront y assister.

✧ Plantations dans le bourg : la plantation de bulbes proposée samedi dernier n'a pu avoir lieu mais devient urgente. Appel au volontariat pour samedi prochain. Besoin de 5/6 personnes pour planter environ 200 bulbes. Les jeunes du CMJ vont être sollicités.

Pour la pelouse pentue de l'église, la proposition de jardin en terrasses faite par les agents techniques est onéreuse (coût du bois). Il est suggéré des plantes couvre-sol sans bâche, type millepertuis rampants ou des animaux type moutons ou oies.

Séance levée à 23h25

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN

